

Religius



Deux petites leçons...

par monsieur l'abbé Yannick Vella, curé

Ce n'est pas votre curé qui va vous faire la leçon cette fois-ci, c'est l'Office Divin. Cet Office que les prêtres lisent dans leur bréviaire, et auquel les fidèles peuvent aussi accéder grâce à des sites comme www.introibo.fr (à consulter sans modération). Lisons :

Fête le 3 octobre

« **Thérèse de l'Enfant-Jésus** naquit à Alençon, en France, de parents honorables, et remarquables par leur singulière et fervente piété envers Dieu. Aussi aspirait-elle dès sa plus tendre enfance à la vie religieuse. Elle fit dès lors sérieusement la promesse de ne rien refuser à Dieu de ce qu'il lui paraîtrait désirer d'elle, promesse à laquelle elle s'efforça d'être fidèle jusqu'à la mort. Ayant perdu sa mère au cours de sa cinquième année, elle s'abandonna totalement à la Providence de Dieu, sous la garde vigilante d'un père très aimant, et de ses sœurs aînées. À leur école, **Thérèse** s'élança comme un géant, pour courir dans la voie de la perfection. À l'âge de neuf ans elle fut confiée, pour son éducation, aux religieuses de l'ordre de saint Benoît, à Lisieux, et se fit remarquer là par son intelligence supérieure des choses surnaturelles. A dix ans, une grave et mystérieuse maladie la fit longtemps souffrir. Elle en fut miraculeusement délivrée, comme elle le raconte elle-même, par le secours de la Bienheureuse Vierge qui lui apparut souriante, au cours d'une neuvaine où elle était invoquée sous son titre de Notre-Dame des Victoires. »

Fête le 7 octobre

Sainte Thérèse nous amène elle-même

quatre jours plus loin à **Notre-Dame du Rosaire**, le nouveau nom de Notre-Dame des Victoires :

« Clément XI attribuait en son cœur à l'efficacité des mêmes prières, la victoire également insigne remportée l'an mil sept cent seize dans le royaume de Hongrie, sur les troupes innombrables des Turcs, par Charles VI, empereur des Romains, car cette victoire arriva le jour où l'on célébrait la fête de la Dédicace de sainte Marie aux Neiges, et environ à l'heure où les confrères du **Très-Saint Rosaire**, ayant organisé dans la Ville sainte une supplication publique et solennelle, avec un immense concours de peuple et une grande marque de religion, versaient aux pieds du Seigneur de ferventes prières pour la défaite des Turcs, et imploraient humblement le puissant secours de la Vierge Mère de Dieu, en faveur des Chrétiens. En raison de ces circonstances, Clément XI jugea donc devoir pieusement attribuer à la protection de la Bienheureuse Vierge cette victoire, ainsi que la délivrance de l'île de Corcyre, assiégée par les Mahométans, qui la suivit de près. Pour que ce nouveau bienfait, si insigne aussi, laissât un souvenir et une reconnaissance perpétuels, il étendit à l'Église universelle, sous le même rite, la **Fête du Très-Saint Rosaire**. Enfin Léon XIII, dans nos temps si troublés pour l'Église et en présence de l'affreux déchaînement des maux qui nous accablent depuis si longtemps, a souvent et vivement excité par des lettres apostoliques, réitérées, tous les fidèles du monde à la dévotion du Rosaire de Marie, les engageant à le réciter, surtout pendant le **mois d'octobre**. »

Et ainsi, nous savons comment prier ce mois-ci...



Playlist pour le mois d'octobre

par monsieur l'abbé Pedro Gubitoso, vicaire

Chers lecteurs, nous concluons cette série d'articles sur la musique sacrée par une petite suggestion. Le mois d'octobre est consacré au Rosaire, vous le savez bien ; et comme nous n'avons pas encore parlé de la musique sacrée instrumentale nous avons pensé que ce serait une bonne idée de vous recommander un chef d'œuvre de la musique baroque : les *quinze Sonates sur les mystères du Rosaire* (ou *Rosenkranzsonaten*) pour violon et basse continue de Biber. Vous pouvez trouver sans difficulté des versions libres de droit sur internet.

Le compositeur

Heinrich Ignaz Franz Biber est né le 12 août 1644 à Wartenberg, alors en Bohême (de nos



jours en République Tchèque). En 1684, il est nommé maître-de-chapelle auprès du célèbre prince-évêque de Salzbourg, Maximilien Gandolph von Künburg. C'est à cet illustre prélat que sont dédiées ces sonates bien comme la passacaille qui suit.

Les sonates du Rosaire

C'est vers 1678 que Biber compose ce monument de la musique pour violon. Nous sommes cependant obligés d'avouer que, dans le cadre de la musique sacrée, il s'agit d'un cas limite : avec ces sonates on est vraiment entre le profane et le sacré ; en effet, Biber lui-même reconnaît cette ambivalence car, selon lui, ces sonates « *peuvent servir tant à l'autel qu'à la table* ». Cependant, nous pouvons dire, sans crainte que, si à l'église la basse continue est assumée par l'orgue et si les musiciens négocient légèrement les *tempi* (vitesse d'exécution), on peut arriver à de véritables morceaux de musique sacrée. En tout cas, il est intéressant de voir comment ce compositeur parcourt musicalement les quinze mystères du Rosaire en faisant ressortir - le violon est sans doute un instrument très expressif - les particularités de chacun des mystères de la vie de Jésus et de la Sainte Vierge Marie.

Si l'on pouvait résumer en un mot ces sonates, à notre avis, ce serait : l'originalité. Il s'agit vraiment une pièce unique, avec un style assez particulier, extravagant et lyrique. Du point de vue technique, elles sont assez difficiles, d'autant plus que Biber fait recours à un procédé assez inhabituel : la *scordatura*. Le violoniste doit accorder l'instrument de diverses façons à chaque sonate afin d'obtenir une variété plus grande de notes et de couleurs. Ça veut dire qu'entre chaque sonate, le violoniste doit changer la tension des cordes, ce qui change la configuration des notes.

La structure est très simple, Biber nous livre d'abord, tel le Rosaire, les cinq mystères joyeux, puis les cinq douloureux et enfin les cinq mystères glorieux. Avec une ferveur et un lyrisme uniques, Biber nous fait méditer d'une façon différente, musicale, ces mystères auxquels nous sommes déjà habitués par la récitation du chapelet.

Écouter ces sonates est une expérience qui ne vous décevra probablement pas : non seulement c'est une musique assez plaisante mais en plus, et surtout, elle élève notre âme vers les mystères de Dieu.

Vous pouvez trouver, si vous le souhaitez, un assez bon commentaire, à propos de chacune des sonates, sur *Wikipedia*. Cependant, une écoute « naïve », sans « préjugés », est tout-à-fait souhaitable, car les niveaux de lecture sont multiples, sans parler du fait que vous êtes censés déjà connaître (et réciter, bien entendu) les mystères du Rosaire ; à vous d'apprécier cette musique en essayant d'y voir, à chaque fois, la particularité du mystère en question. Bonne écoute !



Une Loi bienheureuse

par monsieur l'abbé Mateusz Markiewicz



En ayant rassemblé les foules, Jésus a réussi son plan. Les habitants de nombreuses contrées d'Israël l'ont suivi (cf. Mt 4, 25). Dans cette attitude du Sauveur, on peut déjà trouver de nombreuses allusions à la personne de Moïse et à sa mission, mission que Jésus reprend en vue de la parfaire. La sortie des Israélites organisée par le Christ doit nous faire penser à la sortie de leurs ancêtres d'Égypte. Ceux qui suivent Jésus ont quitté leur maison, leur vie passée. Comme l'Exode avait été précédé par les plaies, événements miraculeux, de même la nouvelle sortie du peuple juif est précédée par des miracles ; cette fois-ci, cependant, ce ne sont plus des châtiments, mais des guérisons, des exorcismes. La nouveauté se fait sentir.

Jésus le Législateur

Pour qui fait attention aux détails, il est clair que le Christ fait tout pour être vu comme un nouveau Moïse, le Législateur du Peuple de Dieu. Moïse, en ayant conduit son peuple au désert du Sinaï, gravit la montagne, tandis que les Israélites sont rassemblés en bas (cf. Ex 19, 17). Jésus, à son tour, gravit la montagne pour s'adresser au peuple (cf. Mt 5, 1). À partir de ce moment, les deux événements historiques commencent à nous montrer des différences. La révélation des dix commandements est accompagnée par des coups de tonnerres, du feu, de la fumée, ainsi que par l'interdiction de s'approcher de la montagne : tout pour impressionner l'auditoire (cf. Ex 19, 18-25). Jésus, au contraire, n'accompagne son discours d'aucun signe particulier ; il veut même que ses disciples s'approchent de lui (cf. Mt 5, 1-2). Ces deux ambiances contrastées nous annoncent la différence principale entre les deux Lois qui seront alors proclamées. La première, la Loi Ancienne, a été dictée à Moïse, qui n'est qu'un simple messenger (cf. Ex 20, 1-21). La deuxième Loi, la Nouvelle, est prononcée directement par Jésus ; c'est lui qui la donne, il ne la transmet pas ! Jésus montre ainsi qu'il est Dieu, puisqu'il peut proclamer la Loi !

Un avenant

Mais on se tromperait en croyant que l'avenant promulgué par Jésus modifie toute la Loi, nous le verrons plus tard (cf. Mt 5, 17). Ce qui change, c'est l'attitude qui nous est demandée. La Loi Ancienne, exprimée par des interdictions et des injonctions, imposait l'obéissance à Dieu sous forme de peines et de malédictions, la désobéissance étant parfois passible de mort : « celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort » (Ex 21, 17). En même temps, l'obéissance à la volonté de Dieu garantissait une vie heureuse sur la terre : « vous servirez Yahvé, votre Dieu, et il bénira ton pain et ton eau, et j'éloignerai la maladie du milieu de toi. Il n'y aura dans ton pays ni femme qui perde son fruit, ni femme stérile ; je remplirai le nombre de tes jours » (Ex 23, 25-26). La Loi Nouvelle, celle que promulgue Jésus, est toute différente. Elle proclame bienheureux ceux qui sont des gens simples, c'est-à-dire droits dans leur rapport avec Dieu. De même, il n'y est plus question de peine, mais de récompense, et pas n'importe laquelle, car c'est le ciel qui est en jeu : « bienheureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux ! » (Mt 5, 3) La Loi de Dieu équivaut à l'expression de sa volonté. Par conséquent, ces deux Lois vont ensemble, car elles expriment la même volonté de Dieu : « La loi de Yahvé est immaculée : elle restaure l'âme. Le témoignage de Yahvé est sûr : il donne la sagesse aux simples » (Ps 19, 8).



JUBILÉ DES 10 ANS DE L'INSTITUT DU BON PASTEUR

À ROME

MESSE ANNIVERSAIRE

A 18h00, Messe Pontificale pour les 10 ans de l'IBP célébrée par Son Éminence le Cardinal DARIO CASTRILLÓN HOYOS, en présence de Son Excellence Monseigneur Guido Pozzo, Secrétaire de la Commission Pontificale *Ecclesia Dei*, en l'église *Santi Luca e Martina*, sur le Forum Romain.

Suivie d'une procession aux flambeaux jusqu'à l'église *Santa Maria in Campitelli*.

Buffet offert pour les amis de l'IBP

MESSE PONTIFICALE

(dans le cadre du Pèlerinage *Summorum Pontificum*)

A 12h, Messe célébrée dans la Basilique Saint Pierre, servie et chantée par les prêtres et séminaristes de l'IBP.

VENDREDI
28
OCTOBRE

SAMEDI
29
OCTOBRE

Pour les questions pratiques
(pèlerins individuels ou groupes) :
possibilité de s'adresser à "Via Sacra"
www.viasacra.it / info@viasacra.it

Pour plus de renseignements, s'adresser
à la Casa San Clemente (IBP Rome) :
doussancticlementis@gmail.com

L'ÉGLISE SANTI LUCA E MARTINA
VIA DELLA CURIA, 2 - 00184 - ROME, ITALIE

Venez vous former à Saint-Éloi !

Pour ce premier trimestre, la Paroisse vous propose deux cours de doctrine hebdomadaires : les Mardis de Saint-Éloi (tous les mardis par les trois abbés à tour de rôle) et le cours sur les prophètes (tous les jeudis par monsieur l'abbé Markiewicz). Voici le calendrier pour le mois d'octobre :

- mardi 4 : commentaires sur les actualités de l'Eglise.
- jeudi 6 : cours sur les prophètes.
- mardi 11 : Les figures de Marie dans l'Ancien Testament.
- jeudi 13 : cours sur les prophètes.
- mardi 18 : Théologie pour débutants - la moralité des actes humains, la conscience et la volonté.
- jeudi 20, mardi 25, jeudi 27 : *pas de conférence en raison des vacances de la Toussaint.*

Saviez-vous que la Paroisse a un site internet ?

www.saint-eloi.org

paroisse - mode d'emploi

Eglise Saint-Éloi - Institut du Bon Pasteur

1, rue Saint-Éloi - 33000 Bordeaux

Tél.: 05 56 79 38 47

www.saint-eloi.org

Cordonnées paroissiales

Abbé Yannick Vella

Curé de Saint-Éloi (06 81 32 77 01)

Abbé Pedro Gubitoso

Vicaire (07 71 22 10 66)

Abbé Mateusz Markiewicz

Aumônier du Cours Saint Projet (06 41 38 58 14)

Horaire des offices

Dimanche

08h30 : Messe lue

10h00 : Grand'Messe

18h00 : Vêpres

19h00 : Messe lue

Semaine

07h15 : Messe lue

18h00 : Chapelet

18h30 : Messe lue

19h10 : Complies

Le mardi, sauf pendant les vacances scolaires, la messe du Cours Saint Projet a lieu à 08h30.

Permanence des prêtres

Tous les jours, un prêtre est à votre disposition de 15h00 à 18h30.

Lundi : Abbé Vella

Mardi : Abbé Gubitoso

Mercredi : Abbé Markiewicz

Jeudi : Abbé Vella

Vendredi : Abbé Gubitoso

Samedi : Abbé Vella

Offrandes de messes

Une messe : 17€ - une neuvaine : 170€ - un trentain : 510€

Sacristie

M. Henri-Alain Darniche

Linge de sacristie

Mme Raymonde Meyrou

Chorale paroissiale

Abbé Gubitoso

Répétition chaque vendredi à 20h30

Organiste

Mlle Aurélie Molinier

Nettoyage

Samedi matin de 9h à 12h

Quête

Mme de Lacheisserie

Fleurs

Mme Josiane Sauvêtre

Catéchisme pour enfants

Le mercredi à 17h15 (sauf vacances scolaires)

1^{er} groupe : Mme Josiane Sauvêtre

2^{ème} groupe : Abbé Vella

3^{ème} groupe : Abbé Gubitoso

Catéchisme pour lycéens

Le vendredi à 20h30 à St-Éloi - Abbé Vella

Jeunes - Groupe Saint-Michel

Aumônier : Abbé Gubitoso

Scoutisme - Groupe Lescure

Troupe Louis-Marie de Lescure, Meute Michel

Magon, Clairière Isabelle la Catholique

Aumônier : Abbé Markiewicz

Clan Saint-Martin

Aumônier : Abbé Gubitoso